



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-432

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'interdiction de stationnement et

l'autorisation d'occupation du domaine public

3B rue Albert 1er

Du samedi 15 novembre au mardi 18 novembre 2025 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande d'autorisation de voirie en date du 20 octobre 2025 de Madame Corinne DELEPLACE, demeurant 3B rue Albert 1er à ISBERGUES (62330),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité au niveau du n° 3B rue Albert 1er à ISBERGUES (62330),

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit du samedi 15 novembre au mardi 18 novembre 2025 inclus au niveau de l'immeuble situé 3B rue Albert 1er à ISBERGUES (62330).

Article 2 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour l'installation de 1 sacs « Big Bag » sur le trottoir et sur une partie de la chaussée devant son habitation.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-432

Article 5 : Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 21 OCT. 2025

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 22 OCT. 2025